

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MAUGRION Sophie.

Avait donné pouvoir : ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, BENCHARGUI Suzanne à ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne à BELBEZE Isabelle, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, MARTINS Emmanuel à BUSCATO Thierry.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 23

Votants : 26

Pour : 26

Contre :

Abstention :

BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha (via son pouvoir) et BAHUT Cécile ne participent pas au vote.

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-72 – SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024 de la commune, Monsieur CHIBLI, rapporteur, propose de verser les subventions de fonctionnement suivantes.

Compte tenu de la situation financière dégradée, il est précisé que certaines associations, compte tenu de leur bonne santé financière, ont elles-mêmes renoncé exceptionnellement à leur subvention annuelle. D'autres, ont accepté une révision de leur subvention à la baisse.

➤ Sport (27 associations) :

Nom de l'association	Montant attribué en 2023	Montant sollicité pour 2024	Montant proposé pour 2024
ACCA CHASSE	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉTABLISSEMENT SAINTE-GENEVIEVE (UGSEL)	500,00 €	700,00 €	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SIMONE VEIL DE ST-JORY (UNSS)	500,00 €	800,00 €	500,00 €
DOOM'S 31	112,50 €	Pas de demande	0 €
ESE FOOTBALL 1923	700,00 €	1 000,00 €	500,00 €
FC Canal Nord (FCCN)	5 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
GYM HARMONIE	600,00 €	1 150,00 €	450,00 €
J LINE COUNTRY	300,00 €	600,00 €	300,00 €
KARATE	0 €	Pas de demande	0 €
KUMITE	0 €	Pas de demande	0 €
TOXIII	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
LES BARRICOTS	250,00 €	250,00 €	150,00 €
MOOV&VOUS	600,00 €	1 400,00 €	600,00 €
RUGBY ST JORY BRUGUIERES XV	6 000,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €

SAINT JORY BASKET	5 000,00 €	7 500,00 €	4 000,00 €
SAINT JORY FITNESS	700,00 €	700,00 €	500,00 €
SAINT JORY OLYMPIQUE HANDBALL	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
SAINT JORY RANDO NATURE	160,00 €	150,00 €	150,00 €
SAINT JORY SPORT BOULES	3 500,00 €	4 000,00 €	3 200,00 €
SAINT-JORY CYCLOTOURISME	300,00 €	500,00 €	300,00 €
SAINT-JORY RUGBY FAUTEUIL (Les Lions)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TAKA DANSER	360,00 €	360,00 €	350,00 €
TENNIS	2 000,00 €	1500,00 €	1 500,00 €
TENNIS DE TABLE DE ST JORY	700,00 €	1 000,00 €	700,00 €
TWIRLING BATON	750,00 €	2 000,00 €	750,00 €
YOGA	250,00 €	<i>Pas de demande</i>	0 €
7-7 RRM Radio Rando Montagne	0 €	<i>Pas de demande</i>	0 €
Total 1	33 782,50 €	46 460,00 €	29 950,00 €

➤ Culture et autres associations (23 associations) :

Nom de l'association	Montant attribué en 2023	Montant sollicité pour 2024	Montant proposé pour 2024
AMICALE DES POMPIERS	0 €	<i>Bon vouloir</i>	100,00 €
FONDATION MARIE LOUISE	100,00 €	1 500,00 €	100,00 €
THÉÂTRE DU FARD	0 €	3 000,00 €	300,00 €
CLES	1 250,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
CLUB DES AINES "Aux retrouvailles"	550,00 €	<i>Renonciation au titre de solidarité</i>	0 €
COMITE DE JUMELAGE	1 550,00 €	500,00 €	0 €
COMITE ANCIEN COMBATTANT	400,00 €	500,00 €	400,00 €
DONNEURS DE SANG ST JORY	400,00 €	<i>Renonciation au titre de solidarité</i>	0 €
ESPACE MUSICAL ST JORY	2 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
FCPE Primaire	400,00 €	1 500,00 €	350,00 €
FNACA-Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	400,00 €	400,00 €	0 €
FNATH-Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés	100,00 €	100,00 €	0 €
FOYER RURAL	4 500,00 €	<i>Renonciation au titre de solidarité</i>	0 €
GRAINES D'AVENIR	150,00 €	150,00 €	150,00 €
LES CHATS VIRES 31	150,00 €	300,00 €	150,00 €
LES MARTRES	100,00 €	<i>Association dissoute</i>	0 €
Asso marché de plein vent	2 000,00 €	<i>Association dissoute</i>	0 €
SAINT JORY ANIMATION	11 000,00 €	11 000,00 €	10 000,00 €
SGDF Groupe Nord Toulouse (Scouts)	300,00 €	400,00 €	300,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	500,00 €	300,00 €
VIE LIBRE	100,00 €	150,00 €	0 €
RESTOS DU CŒUR	100,00 €	200,00 €	100,00 €
FSE Collège Simone Veil voyage Angleterre	3 000,00 €	<i>Pas de demande</i>	0 €
Total 2	29 350,00 €	34 250,00 €	14 750,00 €
TOTAL 3 (Total 1 + Total 2)	63 132,50 €	80 710,00 €	44 700,00 €

Montant des subventions aux coopératives scolaires :

COOPERATIVES ECOLES	
École Maternelle du Lac	2 835.00€
École Maternelle du Canal	1 890.00€
École primaire Georges Brassens	9 000.00€
École primaire Jean de la Fontaine	6 300.00€
Total	20 025.00€

Les sommes seront versées par le budget communal et que les crédits budgétaires pour le versement de ces subventions sont inscrits à l'article 6574.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE d'attribuer les subventions précitées au titre de l'exercice 2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15/04/2024


Le Maire,
Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance,
Lucas BOURGEADE-DELMAS

